

Terramycin 50

Médicament pour les aliments du bétail et des volailles

N.S.M. nº 35 (DIN nº 02246806)

Terramycin est un médicament qui contient du chlorhydrate d'oxytétracycline et qui est destiné aux aliments du bétail et des volailles.

Terramycin est efficace pour prévenir et traiter diverses maladies causées par des bactéries et agents pathogènes sensibles au chlorhydrate d'oxytétracycline. Grâce à son large spectre d'activité, Terramycin aidera le bétail et les volailles à demeurer en santé malgré la présence de maladies.

CLASSIFICATION
Terramycin (chlorhydrate d'oxytétracycline) est présenté dans la notice sur les substances médicatrices nº 35.

Les aliments médicamentés avec Terramycin doivent être retirés 4 à 7 jours avant l'abattage et peuvent être utilisés sous forme de farine ou d'agglomérés préparés pour toutes les espèces animales approuvées.

CARACTÉRISTIQUES
- Terramycin est un antibiotique à large spectre efficace contre un grand nombre d'agents pathogènes à Gram positif et à Gram négatif.
- Se mélange bien aux aliments.
- Limite administrative maximale de résidus (LAMR) établie.

DESCRIPTION
Produit homogène de texture farineuse, de couleur ocre et dégageant une odeur de céréales.

PRÉPARATION
Terramycin est composé de chlorhydrate d'oxytétracycline sous forme farineuse.

INGRÉDIENT MÉDICAMENTEUX ACTIF		
	g/kg	Emballage
Oxytétracycline	110	Sac multiparois de 25 kg

INNOCUITÉ
Lorsque utilisés conformément au mode d'emploi, les aliments médicamentés avec Terramycin peuvent être servis en toute sécurité aux volailles et au bétail, sans crainte d'intoxication des animaux, de problèmes de résidus ou de pollution environnementale.

Terramycin est sans danger si accidentellement consommé par certaines espèces animales non visées[1].

Consulter la notice sur les substances médicatrices ou l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements complémentaires.

DIRECTIVES DE MÉLANGE
Le médicament Terramycin ainsi que les suppléments et prémélanges médicamentés doivent être bien mélangés dans les aliments complets pour en assurer la distribution uniforme.

Consulter la notice sur les substances médicatrices ou l'étiquette du produit pour obtenir des renseignements complémentaires.

MÉDICAMENTS COMPATIBLES
Terramycin peut être servi en combinaison avec d'autres médicaments, conformément au tableau suivant :

Médicament	Pour utilisation dans les aliments de :
Acide arsanilique (NSM nº 4)	Poulets à griller; poulets de remplacement; dindons; porcs.
Amprolium (NSM nº 27)	Poulets à griller; poulets de remplacement; dindons.
Acide nitro-3-hydroxy-4-phénylarsonique (NSM nº 21)	Poulets à griller; poulets de remplacement; poules pondeuses; dindons; porcs.
Hygromycine B (NSM nº 20)	Poulets à griller; poulets de remplacement; poules pondeuses; porcs.
Zoalène (NSM nº 7)	Poulets à griller; poulets de remplacement; dindons.

[1] Données offertes sur demande adressée à Phibro Animal Health Corporation.



DES ANIMAUX EN SANTÉ. DES ALIMENTS SAINS. UN MONDE EN SANTÉ.MC

Phibro ANIMAL HEALTH CORPORATION™

ESPÈCE	MALADIE OU CONDITION	INDICATIONS	kg DE TERRAMYCIN 50 PAR 1000 kg D'ALIMENT COMPLET	DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE : DOIT ÊTRE MÉLANGÉ UNIFORMÉMENT DANS L'ALIMENT; NE PAS SERVIR NON DILUÉ.
Porcs	Entérite bactérienne (diarrhée)	Pour aider à prévenir l'entérite bactérienne	2,00	Servir comme seul aliment jusqu'à l'âge de 6 semaines.
			0,50	Servir comme seul aliment de l'âge de 6 semaines jusqu'au poids corporel de 27 à 31 kg.
		Pour aider à prévenir l'entérite bactérienne	2,00	Servir comme seul aliment après l'apparition des symptômes et jusqu'à 3 jours après la disparition des symptômes – pour les porcs âgés de 6 semaines ou moins. REMARQUE : Les porcs qui ont perdu l'appétit doivent recevoir un traitement individuel.
			1,00	Comme ci-dessus – pour les porcs âgés de plus de 6 semaines. REMARQUE : Les porcs qui ont perdu l'appétit doivent recevoir un traitement individuel.
	Présence de rhinite atrophiante	Pour aider à maintenir les gains de poids en présence de rhinite atrophiante. Ce produit est sans effet sur l'organisme qui cause la rhinite atrophiante.	0,50	Servir comme seul aliment tant que les symptômes de rhinite atrophique persistent. REMARQUE : Ne pas utiliser dans les aliments de pré-début.
	Stress	Pour aider à stimuler l'appétit et maintenir les gains de poids pendant les périodes de stress causées par le déplacement, la vaccination, la castration et les variations extrêmes de température.	1,00	Servir comme seul aliment durant les périodes de stress et pendant 10 jours après la suppression des états de stress.
	Leptospirose	Pour aider à réduire la fréquence des avortements causés par la leptospirose.	5,00	En cas de diagnostic d'avortement causé par la leptospirose chez les porcs, servir immédiatement et pour une période de 2 semaines comme seul aliment aux truies gestantes et atteintes.
Bovins de boucherie	Météorisation (ballonnement)	Pour aider à réduire la fréquence de la météorisation chez les jeunes bovins gardés au pâturage ou en parc d'engraissement.	Servir sans interruption. La concentration de chlorhydrate d'oxytétracycline dans l'aliment complet doit être fixée pour que chaque animal reçoive 75 mg par jour. Une concentration de 55 g de chlorhydrate d'oxytétracycline (0,50 kg de Terramycin 50) par 1000 kg d'aliment complet servi à raison de 1,36 kg par tête chaque jour permet d'atteindre le seuil de 75 mg indiqué ci-dessus.	
Veaux	Entérite bactérienne (diarrhée)	Pour aider à prévenir l'entérite bactérienne.	0,50	Servir sans interruption pendant la première partie du développement (jusqu'au poids corporel de 136 kg).
Dindons et poulets (à griller, de remplacement ou pondeuses)	Stress	Pour aider à stimuler l'appétit et maintenir les gains de poids ou la production d'œufs, l'éclosabilité et l'efficacité alimentaire au cours des périodes de stress causées par le déplacement, le débecquage, la vaccination ou les variations extrêmes de température.	1,00	Servir comme seul aliment. Servir pendant 8 à 10 jours immédiatement après la vaccination. Servir pendant au moins 5 jours dans le cas des autres états de stress.
	Antécédents de MRC et/ou d'entérite non spécifique sur les lieux	Pour aider à stimuler l'appétit et maintenir les gains de poids lorsqu'on s'attend à ce que les poulets seront faiblement exposés à des faibles facteurs de MRC ou d'entérite non spécifique.	0,50	Servir comme seul aliment tant que les oiseaux risquent d'être exposés à l'infection.
	Présence de MRC	Pour aider à stimuler l'appétit et maintenir les gains de poids ou la production d'œufs, l'éclosabilité, la qualité de la coquille et l'efficacité alimentaire en présence de MRC.	1,00	Servir comme seul aliment dès l'apparition de la maladie et pendant au moins un mois ou jusqu'à quelques jours après la disparition des symptômes.
	Présence de MRC et stress	Pour aider à stimuler l'appétit et maintenir les gains de poids ou la production d'œufs, l'éclosabilité, la qualité de la coquille et l'efficacité alimentaire en présence de MRC et au cours des périodes de stress causées par le déplacement, le débecquage, la vaccination ou les variations extrêmes de température.	2,00	Servir comme seul aliment dès l'apparition de la maladie et pendant au moins un mois ou jusqu'à quelques jours après la disparition des symptômes.
	Présence d'entérite non spécifique	Pour aider à stimuler l'appétit et maintenir les gains de poids en présence d'entérite non spécifique.	1,00	Servir comme seul aliment dès l'apparition de la maladie et pendant au moins un mois ou jusqu'à quelques jours après la disparition des symptômes.
	Sinusite infectieuse	Pour aider à traiter la sinusite infectieuse chez les dindons.	1,00	Servir comme seul aliment tant que les oiseaux risquent d'être exposés à l'infection.
	Synovite infectieuse	Pour aider à prévenir la synovite infectieuse chez les dindons.	1,00	Servir comme seul aliment tant que les oiseaux risquent d'être exposés à l'infection.
		Pour aider à traiter la synovite infectieuse chez les dindons.	2,00	Servir comme seul aliment quand les symptômes apparaissent et poursuivre pendant au moins 2 semaines après la disparition des symptômes.
Agneaux	Entérite bactérienne (diarrhée)	Pour aider à diminuer l'entérite bactérienne chez les agneaux à la mamelle alimentés à la dérobée.	1,00	Utiliser comme seul aliment servi à la dérobée pendant la période d'allaitement.
	Entérotoxémie	Pour aider à diminuer les pertes associées à l'entérotoxémie chez les agneaux engraissés en parc.	0,20	Servir comme seul aliment tant que les agneaux sont dans le parc d'engraissement.

Mises en garde : Les animaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 7 jours (porcs, poulets, dindons), 5 jours (bovins de boucherie, veaux) et 4 jours (agneaux) après le dernier traitement avec ce médicament. Ne pas administrer aux vaches laitières en lactation.

DES ANIMAUX EN SANTÉ. DES ALIMENTS SAINS. UN MONDE EN SANTÉ.[MC]



Distribué par Bio Agri Mix LP, 11 Ellen Street, Michell, Ontario N0K 1N0
Bureau de commandes : 1.800.265.1763 • Commandes par télécopieur : 1.519.348.4100 • **www.phibroah.com**

TM10007/CAN/1010